Comparaison droit d'auteur / copyright anglais

	Droit d'auteur	Copyright anglais (Copyright Act 1988)
Critère de protection	Originalité de l'œuvre.	idem
Formalité	L'œuvre est protégée sans qu'il soit nécessaire d'accomplir des formalités de dépôt.	idem
Auteur	Personne physique qui crée l'œuvre. Le droit français confond les notions d'auteur et de créateur.	Personne physique qui crée l'œuvre. Est par ailleurs réputé auteur par la loi l'éditeur de l'œuvre publiée pour la présentation typographique. > Le droit anglais dissocie ces notions, ce qui a pour conséquence de reconnaître la qualité d'auteur à des personnes morales.
Prérogatives	Droits moraux (incessibles, impossibilité de renonciation): - droit de divulgation, - droit à la paternité, - droit au respect de l'œuvre, - droit de repentir ou de retrait. + Droits patrimoniaux (cessibles): - droit de reproduction, - droit de représentation, - droit de suite. > Le droit français privilégie la protection de l'auteur, il est centré sur la personne de l'auteur.	Droits matériels (cessibles): - droit exclusif de reproduire ou de copier l'œuvre, - droit exclusif de diffuser des copies ou exemplaires de l'œuvre dans le public, - droit exclusif de représenter ou exécuter, projeter ou diffuser l'œuvre en public, - droit exclusif de radiodiffuser l'œuvre ou la programmer dans un service de câblo-distribution, - droit exclusif de faire une adaptation de l'œuvre. + Droits moraux (incessibles, possibilité de renonciation): - droit à la paternité, - droit à l'intégrité de l'œuvre, - droit de s'opposer à l'attribution abusive d'une œuvre, - droit de divulguer ou non certains films ou photographies. > Le copyright s'attache davantage à l'exploitation de l'œuvre, la personne de l'auteur passant au second plan. Ainsi, le copyright s'attache plus à la protection des droits patrimoniaux qu'à celle du droit moral. Les droits moraux de l'auteur sont limités.

CNRS - DAJ - LD 24/08/09

Durée	Droits moraux perpétuels.	Droits moraux perpétuels.
	Les droits patrimoniaux sont protégés durant toute la vie de l'auteur et 70 ans après son décès.	Le copyright des œuvres littéraires subsiste 70 ans après le décès de l'auteur. Mais le copyright sur la présentation typographique d'une édition publiée expire 25 ans à compter de la fin de l'année civile au cours de laquelle l'édition a été publiée pour la 1 ^{ère} fois.

CNRS - DAJ - LD 24/08/09